

**DELIBERATION N° 051
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PORT DE LA BAIE DE BOURGNEUF
ASSEMBLEE GENERALE DU 20 NOVEMBRE 2023**

Cette délégation de service public s'inscrit dans le cadre de l'aménagement nécessaire au développement de ce territoire pour une durée de 15 ans.

- Le port du Bec dont la Matte à Naulleau (déjà sous gestion CCI depuis le 25/08/1955)
- Le port des Brochets (déjà sous gestion CCI depuis le 01/01/1976).
- Le Port des Champs
- Le port du Pont Neuf

Activités : pêche, ostréiculture, conchyliculture, pêche à pied, poissonniers, civelliers, petite plaisance.

Projet de développement :

- Proposition d'accompagnements des activités pêche et ostréicoles ;
- Réorganisation/comblement/remembrement de la Matte à Naulleau ;
- Une gestion « petite plaisance » rationalisée ;
- Divers aménagements portuaires : Maison de l'éclusier, aire de carénage, parking bateaux ...

Répartition financière des obligations Conseil Départemental / CCI :

- Investissements \geq 10 K€ HT : Investissements CD à 100% sur les infrastructures
 ↳ Montant estimé sur la durée de la concession : 3 220 K€ HT
- Gros entretien/ renouvellement < 10 K€ HT : charge financière CCI avec 80% subvention CD
 ↳ Montant estimé sur la durée du contrat : \pm 250 K€

Quatre dossiers particuliers :

- Automatisation des vannes des écluses de la Matte à Naulleau 400 K€HT
 ↳ Investissement 100% CCI
- Réaménagement de la maison éclusière Port du Bec : 100 K€HT
 ↳ Investissement CCI / 80% subvention CD
- Etude de réorganisation/ comblement/remembrement de la Matte à Naulleau : 50 K€HT
 ↳ Investissement CCI / 80% subvention CD

- Grue de débarquement au port de Bec : 15 K€
 - ↳ Investissement CCI / 80% subvention CD

Un CEP optimisé :

- Energie (électricité...) : évaluation qui tient compte des augmentations,
- Charges de structures : un recalcul au plus juste,
- Charges de personnel : économie sur le poste d'écluseur avec l'automatisation des vannes de la Matte à Naulleau. Avec 4 sites mise en place de personnel sur site,
- Une contribution forfaitaire annuelle
 - ↳ Sur 15 ans : un montant forfaitaire annuel moyen de 408.28 K€/an.
 - ↳ Evolution en application d'une indexation annuelle, appliquée chaque année, à la hausse comme à la baisse.
- Un résultat net comptable – Marge et aléas : ± 17K€

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le contrat de Délégation de Services Public portant sur l'exploitation et le développement des Ports de la baie de Bourgneuf et autorise le Président de la CCI Vendée à le signer pour une mise en œuvre au 1er janvier 2024 et pour une durée 15 ans soit jusqu'au 31 décembre 2038.

Quorum : 19
Votants : 19
Votes "pour" : 19
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée

